

Le Conseil municipal s'est réuni le 29 mars 2010 Synthèse des décisions adoptées

Objet n°1 – Vote des Comptes Administratifs 2009

Le Compte Administratif (CA) du Maire est le document comptable retraçant l'ensemble des opérations effectuées pendant l'exercice écoulé.

■ **Budget communal :**

● Investissement

Dépenses	Prévues :	870 627.08
	Réalisées :	494 124.73

Recettes	Prévues	870 627.08
	Réalisées	451 012.87

● Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	655 735.00
	Réalisées :	544 496.99

Recettes	Prévues	655 735.00
	Réalisées	856 510.02

● Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 43 111.86
Fonctionnement	312 013.03
<i>Résultat global</i>	<i>268 901.17</i>

Adopté à l'unanimité.

■ **Budget tourisme :**

● Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	8 594.93
	Réalisées :	4 828.76

Recettes	Prévues	8 594.93
	Réalisées	9 481.77
	Reste à réaliser	

● Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement	4 653.01
<i>Résultat global</i>	<i>4 653.01</i>

Adopté à l'unanimité.

■ Budget CCAS :

● Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	8 452.20
	Réalisées :	6 454.29

Recettes	Prévues	8 452.20
	Réalisées	8 562.86

● Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement	2 108.57
<i>Résultat global</i>	<i>2 108.57</i>

Adopté à l'unanimité.

Objet n°2 – Vote des Comptes de Gestion 2009

Le Compte de Gestion, à l'instar du Compte administratif, retrace l'ensemble des opérations effectuées pendant l'exercice écoulé. Il est établi par le comptable public. Le Compte de Gestion 2009 est conforme aux écritures du Maire.

Adopté à l'unanimité.

Objet n°3 – Affectation des résultats

Le Conseil municipal reporte les résultats de l'exercice précédents sur les budgets primitifs 2010.

Adopté à l'unanimité.

Objet n°4 – Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2010

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2%.

Adopté à la majorité (un contre, deux abstentions).

Objet n°5 – Fixation des tarifs des services municipaux 2010

Le Conseil municipal a décidé de diviser par deux les tarifs de l'Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du mercredi.

Adopté à l'unanimité.

Objet n°6 – Vote des Budgets Primitifs 2010 : Commune/CCAS/Tourisme

Le Conseil municipal vote les Budgets primitifs 2010 en équilibre en recettes et en dépenses, tant dans la section de fonctionnement que dans celle d'investissement.

Montant total :

- Commune :
 - Fonctionnement : 1 237 911.42 €
 - Investissement : 969 785.03 €

Adopté à l'unanimité

- CCAS : -
 - Fonctionnement : 11 008.57 €
- Adopté à l'unanimité

- Tourisme :
 - Fonctionnement : 11 553.01 €
- Adopté à l'unanimité (une abstention).

Objet n°7 – Vote des subventions 2010

Le Conseil municipal a voté les subventions pour l'exercice 2010. A l'article 65 738 du budget est ainsi versé un montant total de 18 389 € euros à 39 associations et organismes.

Adopté à l'unanimité.

Objet 8 – Délégation du Conseil municipal au Maire dans les matières énumérées à l'article L2122-22 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Conseil municipal a délégué au Maire la fixation des tarifs applicables au sein de la salle polyvalente du Xoldo, hors tarifs de location des salles à l'occasion des mariages (apéritifs ou repas), qui demeurent de la compétence du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

Objet 9 – Plan Local d'Urbanisme (PLU) : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le Conseil municipal a débattu sur le PADD.

Objet 10 – Convention avec l'association Terre et Côte basques pour la mise à disposition de stagiaires au profit de la commune.

La commune envisage de recourir à des étudiants spécialisés dans le domaine du tourisme, afin de créer un point info randonnée au Xoldo et de mettre en ligne les meublés.

Le Conseil municipal a décidé de conclure une convention avec l'association Terre et Côte Basques, définissant les modalités de mise à disposition de stagiaires au profit de la Commune.

Adopté à l'unanimité.

Objet 11 – Formation des élus

Aux termes de l'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), "les membres d'un Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions".

Le Conseil municipal a fixé les modalités et limites d'exercice de ce droit.

Adopté à l'unanimité.

Objet 12 – Annualisation du temps de travail des ATSEM

Les ATSEM souhaitant participer à l'encadrement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'été 2010, leur annualisation du temps de travail a été augmentée à compter du 1^{er} avril.

Adopté à l'unanimité.

Objet 13 – Prise en charge par la Commune des frais de formation des agents de l'ALSH

Le Conseil municipal a décidé de prendre en charge les frais de formation des agents de l'ALSH dans la mesure où ces formations interviennent dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Adopté à l'unanimité.

Objet 14 – Convention avec le Crédit agricole

Le Conseil municipal a décidé de signer une convention avec le Crédit agricole, grâce à laquelle les agents communaux peuvent bénéficier de conditions préférentielles pour leurs prêts.

Adopté à l'unanimité.

Objet 15 – Prise en charge par la commune des frais de formation "Débits de boisson temporaires" pour les associations.

Des stages ont été mis en place par la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques à l'attention des associations gestionnaires de débits de boisson temporaires, afin de les sensibiliser aux risques liés à la vente d'alcool.

La commune a décidé de prendre en charge le coût total de ces stages au bénéfice des associations du village gérant un débit temporaire sur le domaine public ou dans une salle municipale, dans le cadre de l'animation du village.

Adopté à l'unanimité.

Objet 16 – Subvention exceptionnelle à l'association "Lapurdi 1609"

Une subvention exceptionnelle de 200 € a été accordée à l'association "Lapurdi 1609" de SAINT PEE SUR NIVELLE.

Cette association a pour but de commémorer le 400^{ème} anniversaire des événements survenus en Labourd, notamment les procès de sorcellerie.

Adopté à l'unanimité.

Objet 17 – Subvention exceptionnelle suite au tremblement de terre à HAITI

La Commune a exprimé sa solidarité envers les populations sinistrées en versant une subvention de 1000 € sur le fond de concours ouvert par le Ministère des Affaires Etrangères.

Adopté à l'unanimité.

Objet 18 – Subventions exceptionnelles suite à la tempête "Xynthia"

La Commune a exprimé sa solidarité en versant une subvention de 1000 € au profit de l'association départementale des maires de Charente-Maritime, et une de 1000 € au profit de l'association départementale des maires de Vendée.

Adopté à l'unanimité.

Objet 19 – Actes en la forme administrative RIVERA et ZUBIALDE : prise en charge par la commune des frais de dossier

Le Conseil municipal a décidé la prise en charge par la commune de l'ensemble des frais de dossiers relatifs à l'établissement des actes en la forme administrative et à leur publicité.

Adopté à l'unanimité.

Objet 20 – Achat au Conseil général de la parcelle cadastrée AA 25

Le Conseil municipal a décidé d'acquérir, en tout ou partie, la parcelle cadastrée AA25 d'une surface de 25 m², appartenant au Conseil général, au prix de 10 € le m², en vue d'y installer un poste de refoulement des eaux usées.

Adopté à l'unanimité.